



PLACOPLATRE : l'extraction du gypse à ciel ouvert, C'est toujours non !

La Commission locale de concertation et de suivi du dossier Placoplatre sous l'autorité du préfet de Seine-et-Marne s'est tenue le 16 décembre 2025 à Meaux. A nouveau les représentants de Placoplatre ont réaffirmé leur projet d'exploitation du gypse à ciel ouvert. Cette exploitation détruirait 47 hectares de bois et d'espaces naturels et leur biodiversité pour 50 ans. Mais cela leur permettrait d'extraire trois fois plus de gypse qu'en caveau.

La compensation et réparation évoquées ne sont que fumisterie comme le démontre la volonté de Suez de récupérer, malgré l'opposition de la municipalité, un territoire de la commune du Pin utilisé antérieurement comme lieu de compensation. Cette carrière a été rebouchée, depuis 20 ans, 52 000 arbres ont été plantés, devenant un espace boisé pour la population, aujourd'hui menacé par le groupe Suez pour de l'enfouissement. C'est intolérable, l'intérêt général et la santé publique sont sacrifiés.

Du fait des mobilisations citoyennes, des rassemblements et pétitions en 1990, il y a 35 ans le bois de Bernouille a été sauvé. Depuis les technologies ont évolué, elles permettent l'exploitation de cette matière première en caveau.

L'ensemble des associations environnementales et de nombreux élus sont opposés à une exploitation à ciel ouvert qui détruirait le paysage et multiplierait les risques de pollutions pour les riverains. Lors de l'enquête publique du 24 novembre au 30 décembre 2025 et ce 16 décembre, les conseillers départementaux de Seine-Saint-Denis ont réaffirmé leur avis défavorable, déjà émis en 2023, en raison de l'insuffisante réduction de l'émission de gaz à effet de serre. Le projet actuel conduirait à ce que 75% des émissions du chantier soient produites sur les 20 premières années du fait de l'usage de carburant émetteur de particules fines et d'oxydes d'azote.

Face à l'ampleur du dérèglement climatique et des nombreux projets impactant l'environnement de notre région, si les pouvoirs publics veulent vraiment atteindre la neutralité carbone pour 2050, ce choix d'exploitation ne peut pas être retenu. Concernant la préservation de la biodiversité et des espèces protégées les dommages liés à l'extraction à ciel ouvert du gypse seraient irrémediables. La réponse formulée en mémoire par Placoplatre à l'observation de la MRAe sur le fort impact environnemental de l'exploitation au détriment des populations ne peut que soulever des inquiétudes. **La responsabilité des pouvoirs publics et préfectorale est engagée. Aucune contrainte majeure n'empêche une exploitation souterraine de la ressource.**